



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 19 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé de l'OACI

AMÉLIORATION DES OUTILS DE RÉPONSE AUX LETTRES RELATIVES AUX AMENDEMENTS DES ANNEXES ET DES PANS ENVOYÉES PAR L'OACI AUX ÉTATS MEMBRES

(Note présentée par le Cameroun)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rappelle le besoin pour les États membres de disposer d'outils efficaces pour répondre aux lettres relatives aux amendements (proposition et adoption d'amendements) des Annexes et des Procédures pour les services de la navigation aérienne (PANS) envoyées par l'OACI. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de solutions pérennes pour remédier au faible taux de réponse à ces lettres qui a été constaté depuis plusieurs années. L'examen des amendements d'Annexes et de PANS au niveau des États membres requiert l'implication des parties prenantes pertinentes, notamment l'industrie. Ceci peut être facilité par la mise en place d'outils collaboratifs pour le partage des lettres de l'OACI et le recueil d'observations. L'OACI a travaillé sur le développement d'un système permettant aux États de fournir des commentaires aux lettres relatives aux amendements des Annexes et PANS. Toutefois, ce système n'a pas été déployé auprès des États.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) à demander à l'OACI de finaliser le développement d'un outil collaboratif en ligne permettant de faciliter la réponse aux lettres relatives aux amendements des Annexes et des PANS envoyées aux États membres.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022.

¹ Version française fournie par le Cameroun.

<i>Références :</i>	Résolution A29-3 de l'Assemblée de l'OACI : <i>Harmonisation des règlements à l'échelle mondiale</i> Résolution A39-21 de l'Assemblée de l'OACI : <i>Remédier au faible taux de réponse des États membres aux lettres envoyées par l'OACI</i> Résolution A39-22 de l'Assemblée de l'OACI : <i>Formulation et mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et notification des différences</i>
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. INTRODUCTION

1.1 L'article 37 de la Convention relative à l'aviation civile internationale prévoit que chaque État membre doit prêter son concours pour atteindre le plus haut degré réalisable d'uniformité dans les règlements et pratiques relatifs à toutes les matières pour lesquelles une telle uniformité facilite et améliore la navigation aérienne.

1.2 Cette nécessité a été réaffirmée par l'Assemblée à travers notamment, les Résolutions :

- a) A29-3, paragraphe 3, priant instamment tous les États de répondre aux demandes du Conseil de l'OACI, les invitant à faire part de leurs observations sur les normes proposées par l'OACI et à signifier leur approbation ou désapprobation, afin d'éviter que des décisions ne soient prises sur la base d'un nombre limité de réponses ;
- b) A39-22, paragraphe 22, demandant aux États membres de répondre aux lettres de l'OACI relatives aux propositions d'amendement des Annexes et des PANS.

1.3 Pour répondre efficacement aux lettres de l'OACI relatives aux amendements des Annexes et des PANS, les États doivent les examiner en impliquant toutes les parties prenantes pertinentes (constructeurs, exploitants d'aéronefs, exploitants d'aérodromes, fournisseurs de services de la navigation aérienne, organismes de formation, etc.).

2. ANALYSE

2.1 L'élaboration des Annexes et des PANS à l'OACI ainsi que leur examen par les États avant adoption, requiert la participation de l'ensemble de parties prenantes de l'industrie de l'aviation. Au niveau des États, en raison des contraintes de l'exploitation, il n'est pas toujours aisé de les mobiliser pour analyser les évolutions régulières des Annexes et des PANS de l'OACI.

2.2 La mise en place d'outils collaboratifs à distance apparaît comme une solution efficace, dans l'ère du temps, permettant d'impliquer les acteurs de l'industrie dans ce processus et de prendre en compte leurs contributions dans les positions exprimées par les États.

2.3 La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) a établi un mécanisme reposant sur des points focaux désignés par l'industrie, avec qui les lettres de l'OACI sont partagées pour recueillir leurs observations. La coordination avec ces acteurs externes se fait en exploitant les possibilités de partage et de collaboration sur des documents qu'offre le système de messagerie utilisé par la CCAA. Cependant, le

partage d'une lettre de l'OACI et son traitement sont limités aux points focaux utilisant un système de messagerie compatible avec celui de la CCAA.

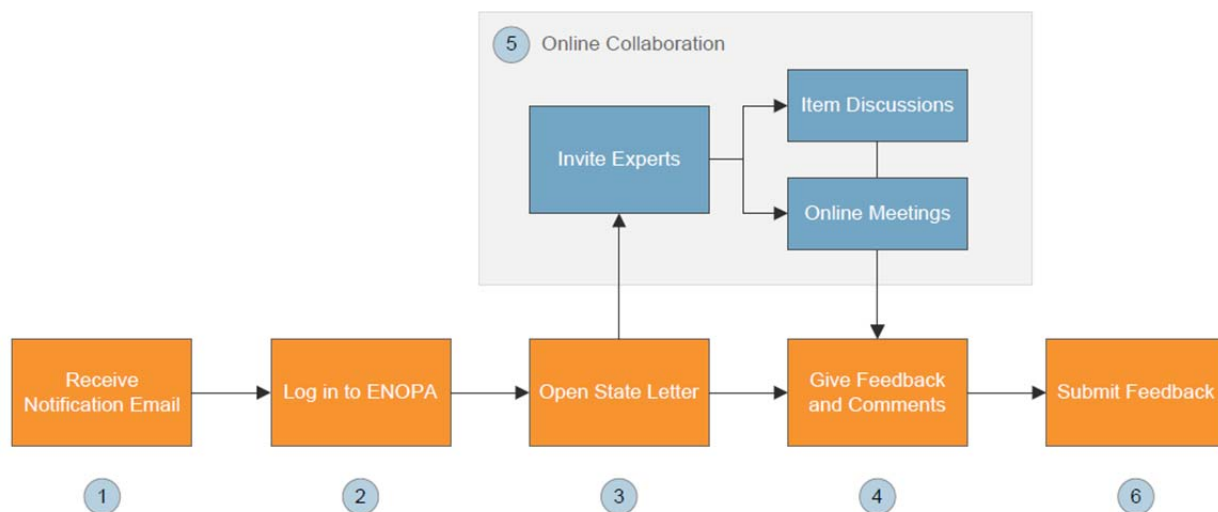
2.4 Bien qu'il soit envisageable que plusieurs États disposent déjà de mécanismes performants pour le traitement collaboratif des lettres de l'OACI se rapportant aux Annexes et aux PANS, l'OACI pourrait assister les États qui n'en disposent pas à travers le déploiement d'un outil en ligne qui leur faciliterait la tâche.

2.5 En effet, l'OACI a présenté lors de réunions organisées au siège et dans certaines Régions, notamment à la réunion NACC/WG/4² qui s'est tenue à Ottawa du 24 au 28 mars 2014, un outil dénommé Electronic Notice of Proposed Amendment (ENOPA) faisant partie de son ensemble d'outils de sécurité électroniques.

2.6 ENOPA a été présenté comme un système qui permet aux États membres de :

- a) recevoir les lettres de l'OACI relatives aux propositions d'amendement ;
- b) fournir des commentaires aux lettres envoyées par l'OACI ;
- c) inviter des experts à collaborer en ligne pour l'examen des propositions d'amendement via le dépôt de commentaires et/ou l'organisation de téléconférences ;
- d) voir les propositions d'amendement en cours ;
- e) voir l'historique des réponses des États aux propositions d'amendement ;
- f) voir les commentaires des autres États.

2.7 Un aperçu du processus de traitement des lettres de l'OACI à partir de ENOPA est fourni ci-après :



² NACC/WG/4 : Quatrième réunion du Groupe de travail Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC).

2.8 Le guide d'utilisateur de la version 1.00 d'ENOPA (août 2014), disponible à l'adresse <https://www.icao.int/Meetings/A40/Pages/documentation-reference-documents.aspx>, fournit des détails sur le fonctionnement du système dans sa conception de 2014.

2.9 Au regard de ce qui précède, l'outil ENOPA offre sans nul doute des fonctionnalités pouvant faciliter le traitement des lettres de l'OACI relatives aux amendements des Annexes et des PANS, et contribuer à remédier au faible taux de réponse constaté.

2.10 Toutefois, il convient de relever que l'OACI n'a pas déployé cet outil au profit des États membres.

3. CONCLUSION

3.1 La réponse aux lettres de l'OACI relatives aux amendements des Annexes et des PANS est essentielle pour la prise en compte des points de vue de l'ensemble des États et des parties prenantes pertinentes de l'industrie dans le processus d'élaboration des SARP et des PANS. A cet effet, les États doivent disposer de mécanismes efficaces de traitement de ces lettres.

3.2 La Résolution A39-21, paragraphe 4, demande au Secrétaire général de l'OACI d'étudier et, si nécessaire, d'introduire de nouveaux outils de communication, y compris des solutions en ligne, comme moyen d'améliorer la communication et les interactions avec les États membres et les autres destinataires des lettres aux États, ainsi que l'enregistrement des réponses dans le système de gestion des dossiers de l'OACI.

3.3 Considérant les efforts déjà consentis pour développer ENOPA, l'OACI devrait mettre un accent sur la finalisation et le déploiement effectif cet outil, ou toute plateforme similaire destinée à faciliter la réponse aux lettres envoyées par l'OACI aux États membres.